

## THEME B FICHE 6 – LES NON-TITULAIRES

**Sylvie Humbert, militante, Unité et Action**

**Aurélia SARRASIN, secrétaire nationale secteur catégories, Unité et Action**

Dans la diversité des offensives menées contre le Service Public d'Éducation et le statut de fonctionnaire, les enseignants, CPE et Psy EN non-titulaires sont de plus en plus souvent utilisés pour être placés en concurrence avec leurs collègues exerçant les mêmes métiers, dans les mêmes établissements. La loi TFP dérégule via la territorialisation du cadre de gestion et délègue aux rectorats l'emploi de personnels au moins coûtant, pratiquant ainsi une forme de dumping social. C'est la raison pour laquelle la revendication d'un nouveau plan de titularisation reste la revendication principale. L'amélioration des conditions de reprise de l'ancienneté acquise permet à chacun.e de se reposer cette question des avantages de la titularisation d'une façon nouvelle, et de permettre une véritable sortie de la précarité.

Rémunération - L'avancement des enseignants, CPE et Psy EN non-titulaires dans la voie générale se heurte a contrario à un plafond de verre à mi-grille, ce qui a des effets jusque sur leurs niveaux de pensions, indignes de nos professions. De fait les rectorats employeurs tendent à recruter en pied de grille et à freiner l'accès au CDI produisant d'inacceptables inégalités de gestion entre académies, auxquelles s'ajoutent celles produites entre les Non-Titulaires des différentes voies du 2nd Degré. Divers éléments de révision des grilles indiciaires permettraient de rétablir de l'équité : valoriser les diplômes au recrutement, accélérer le rythme d'avancement à 2 ans, unifier les pratiques sur les académies les plus favorables.

### Affectations

Les affectations sont largement remises en question au sein des rectorats, notamment par la création des Contractuels sur Zone de Remplacement (CZR) dans diverses académies. Les CZR répondent à une revendication historique du SNES, en promouvant des CDD annuels plutôt que de leur faire subir une multitude de contrats courts ou de périodes de chômage mais ils impliquent des suppléances successives donc une charge accrue très inégalement reconnue. Les dérives constatées sont scandaleuses : chantage à l'emploi, affectations plus contraignantes et promotion de grandes inégalités de rémunération, ce qui aggrave davantage leurs conditions d'emploi.

Leur création ne doit pas remettre en cause les victoires syndicales du SNES qui avaient permis d'imposer des règles d'affectation transparentes dans le cadre de CCP. On est encore loin du compte : les CZR doivent impérativement s'accompagner de garanties pour les personnels, notamment le libre choix de l'affectation sur CZR lors de la signature du contrat, un RAD, une affectation aux barèmes transparents tenant compte des éléments nationaux communs, une indemnité correspondant à la charge ajoutée des suppléances successives, le rétablissement des CCP d'affectation pour y veiller.

Titularisation et Formation *car pour soutenir l'accès à toutes les voies de titularisation il faut obtenir le déblocage de la formation des nontit*

Pour toutes ces raisons, la revendication d'un nouveau plan de titularisation reste la revendication principale, *par des voies diversifiées : concours internes, concours réservés, dispense des épreuves théoriques, stagiarisation des plus anciens enseignants, CPE et Psy EN non-titulaires*. Cela passe par la facilitation de l'accès à la formation continue notamment pour préparer les concours. Il est essentiel de garantir l'accès à la formation des Non-Titulaires : généraliser une période de formation préalable à la 1<sup>ère</sup> prise de poste et leur accorder une décharge de service permettant un

parcours de formation durant la première année de service, puis faire en sorte que leur droit à la formation continue soit effectif.

## GRETA

Les Non-Titulaires de la Formation Continue des Adultes subissent toujours des conditions arbitraires dans leurs procédures de recrutement, des conditions d'emploi fragilisées et des défauts de reconnaissance de leur ancienneté réelle tout au long de leur parcours d'activité. Les Conseils d'Administration des Établissements sont les lieux décisifs d'information et d'intervention pour les soutenir. Les nouveaux objectifs d'utilisation des ressources du GRETA (FAM) pour abonder les dispositifs de la réforme de la voie professionnelle vont dégrader encore leurs conditions de travail, ils sont inacceptables.